

9 10 1 CM-65-98-002-FR-C

COMMISSION EUROPÉENNE

EURO 1999



EURO 1999

25 mars 1998

Rapport sur l'état de la convergence
et recommandation associée
en vue du passage à la troisième phase
de l'Union économique et monétaire

Partie 2 – Rapport



COMMISSION EUROPÉENNE

Programme d'information du citoyen européen



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg

ISBN 92-828-3273-2



9 789282 832738 >

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1998

ISBN 92-828-3273-2

© Communautés européennes, 1998

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

Table des matières

Tableaux.....	9
Graphiques.....	11
Abréviations et sigles utilisés dans le rapport.....	13
1. Introduction et conclusions.....	15
1.1. Objet du rapport.....	15
1.2. Compatibilité de la législation et convergence.....	17
1.3. Examen de la situation de chaque État membre.....	24
1.3.1. Belgique.....	24
1.3.2. Allemagne.....	25
1.3.3. Grèce.....	27
1.3.4. Espagne.....	28
1.3.5. France.....	30
1.3.6. Irlande.....	31
1.3.7. Italie.....	32
1.3.8. Luxembourg.....	34
1.3.9. Pays-Bas.....	35
1.3.10. Autriche.....	36
1.3.11. Portugal.....	38
1.3.12. Finlande.....	39
1.3.13. Suède.....	41
2. Compatibilité de la législation nationale avec le traité et les statuts du Système européen de banques centrales.....	43
2.1. Introduction.....	43
2.2. Ampleur des adaptations à apporter à la législation nationale ..	43
2.2.1. Généralités.....	43
2.2.2. Objectifs.....	44
2.2.3. Indépendance.....	45

2.2.4.	<i>Intégration des banques centrales nationales dans le SEBC et autres dispositions</i>	47
2.2.5.	<i>Dispositions législatives n'entrant pas dans le champ d'application de l'article 108</i>	48
2.3.	Calendrier des adaptations	48
2.4.	Situation dans les États membres	50
2.4.1.	<i>Belgique</i>	50
2.4.1.1.	Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	50
2.4.1.2.	Évaluation de la compatibilité	52
2.4.2.	<i>Danemark</i>	52
2.4.3.	<i>Allemagne</i>	54
2.4.3.1.	Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	54
2.4.3.2.	Évaluation de la compatibilité	55
2.4.4.	<i>Grèce</i>	56
2.4.4.1.	Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	56
2.4.4.2.	Évaluation de la compatibilité	58
2.4.5.	<i>Espagne</i>	58
2.4.5.1.	Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	58
2.4.5.2.	Évaluation de la compatibilité	60
2.4.6.	<i>France</i>	60
2.4.6.1.	Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	60
2.4.6.2.	Évaluation de la compatibilité	62
2.4.7.	<i>Irlande</i>	62
2.4.7.1.	Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	62
2.4.7.2.	Évaluation de la compatibilité	64
2.4.8.	<i>Italie</i>	65
2.4.8.1.	Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	65
2.4.8.2.	Évaluation de la compatibilité	66
2.4.9.	<i>Luxembourg</i>	67
2.4.9.1.	Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	67
2.4.9.2.	Évaluation de la compatibilité	68
2.4.10.	<i>Pays-Bas</i>	69
2.4.10.1.	Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	69

2.4.10.2. Évaluation de la compatibilité.	71
2.4.11. Autriche.	71
2.4.11.1. Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	71
2.4.11.2. Évaluation de la compatibilité.	73
2.4.12. Portugal.	74
2.4.12.1. Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	74
2.4.12.2. Évaluation de la compatibilité.	75
2.4.13. Finlande	75
2.4.13.1. Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	75
2.4.13.2. Évaluation de la compatibilité.	77
2.4.14. Suède	77
2.4.14.1. Aperçu général et mesures législatives prises depuis 1994	77
2.4.14.2. Évaluation de la compatibilité.	80
2.4.15. Royaume-Uni	80
3. Stabilité des prix	83
3.1. Dispositions du traité	83
3.2. Évaluation de la stabilité des prix à l'aide des IPCH	84
3.2.1. Évolutions récentes.	84
3.2.2. Évolution de l'inflation par rapport à la valeur de référence.	87
3.3. Évolution de l'inflation au cours de la deuxième phase de l'UEM.	92
3.4. Facteurs sous-jacents et caractère durable des résultats en matière d'inflation.	95
3.4.1. La stabilité des prix est l'objectif premier de la politique monétaire.	96
3.4.2. Un processus de désinflation soutenu par des comportements salariaux adéquats.	97
3.4.3. Une réaction appropriée des prix intérieurs aux variations des prix des importations.	103
3.5. Des progrès en matière d'inflation que le processus d'UEM a contribué à rendre durables	105
Annexe — Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	108

4. Situation des finances publiques	115
4.1. Procédure concernant les déficits excessifs	115
<input type="checkbox"/> Procédure concernant les déficits excessifs	116
4.2. Évolution de la situation des finances publiques	121
4.2.1. <i>Déficit public</i>	122
4.2.2. <i>Dettes publiques</i>	126
4.2.3. <i>Dépenses publiques d'investissement</i>	132
4.3. Caractère soutenable de la situation des finances publiques	133
4.3.1. <i>Influence du cycle</i>	135
4.3.2. <i>Mesures d'ordre ponctuel</i>	138
4.3.3. <i>Ampleur et composition de l'ajustement budgétaire</i>	140
4.3.4. <i>Perspectives à moyen terme</i>	143
4.3.5. <i>Caractère soutenable de l'évolution de la dette</i>	145
4.4. États membres jugés prêts pour l'abrogation de la décision sur l'existence d'un déficit excessif	149
4.4.1. <i>Belgique</i>	150
4.4.2. <i>Allemagne</i>	154
4.4.3. <i>Espagne</i>	159
4.4.4. <i>France</i>	163
4.4.5. <i>Italie</i>	166
4.4.6. <i>Autriche</i>	172
4.4.7. <i>Portugal</i>	176
4.4.8. <i>Suède</i>	180
4.4.9. <i>Royaume-Uni</i>	184
Annexe — Surveillance budgétaire et comparabilité des données	188
5. Taux de change	197
5.1. Dispositions du traité et application du critère	197
<input type="checkbox"/> Recours à la méthode de la monnaie médiane pour évaluer la stabilité des taux dans le mécanisme de change	200
5.2. Comportement des taux de change des monnaies des États membres	202
5.2.1. <i>Situation générale au sein du SME</i>	202
5.2.2. <i>Évolution dans les pays participant au mécanisme de change</i>	205
5.2.3. <i>Monnaies ne participant pas au mécanisme de change</i>	211
5.3. Évaluation de la stabilité des taux de change sur la base des critères du traité	215

Annexe — Méthodes d'évaluation de la stabilité des taux dans le mécanisme de change	217
6. Taux d'intérêt à long terme	229
6.1. Dispositions du traité	229
6.2. Évolution des taux d'intérêt dans les États membres	230
6.3. Évaluation de la convergence des taux d'intérêt à long terme sur la base du critère prescrit par le traité	235
□ Données utilisées pour vérifier le respect du critère de convergence des taux d'intérêt	237
7. Facteurs supplémentaires	241
7.1. Le développement de l'écu	241
7.2. Les résultats de l'intégration des marchés	246
7.2.1. <i>Éléments confirmant l'intégration des marchés au sein de la Communauté</i>	246
7.2.2. <i>Conséquences de l'intégration des marchés de la Communauté</i>	252
7.2.3. <i>Mise en œuvre du marché unique</i>	253
7.3. Situation et évolution des balances des paiements courants	253
7.4. Examen de l'évolution des coûts salariaux unitaires et d'autres indices de prix	259
7.4.1. <i>Les coûts salariaux unitaires</i>	259
7.4.2. <i>Les prix à l'importation</i>	260
7.4.3. <i>Les prix à la production</i>	260
7.4.4. <i>La fiscalité indirecte</i>	261
7.10. Allemagne : dynamique de la dette publique	
7.11. Espagne : dynamique de la dette publique	
7.12. France : dynamique de la dette publique	
7.13. Italie : dynamique de la dette publique	
7.14. Autriche : dynamique de la dette publique	
7.15. Portugal : dynamique de la dette publique	
7.16. Suède : dynamique de la dette publique	
7.17. Royaume-Uni : dynamique de la dette publique	
8.1. Écart par rapport à la monnaie médiane	
8.2. Écart par rapport à la monnaie la plus forte	
8.3. Écart par rapport à la monnaie la plus forte : observation faite de la CEP	